

La Basse-Normandie peu touchée par la suroccupation des logements

Avec 3,4 % de ses logements en situation de suroccupation, la Basse-Normandie fait partie des régions les moins affectées par cette dimension du mal-logement. La diminution du nombre de personnes par ménage a entraîné une baisse de ce phénomène de suroccupation des logements bas-normands au cours des dix dernières années.

En 2010, 15 000 ménages bas-normands de 2 personnes ou plus, soit près de 50 000 personnes, occupent un logement trop petit.

La part des logements suroccupés atteint 7,4 % en moyenne nationale, niveau tiré vers le haut par l'Île-de-France où le taux de suroccupation est, de loin, le plus élevé des régions métropolitaines. Comme ses voisines bretonnes et ligériennes, ou encore des régions plus rurales comme la Franche-Comté ou le Limousin, la Basse-Normandie (3,4 %) figure parmi les régions les moins touchées par cette dimension du mal-logement

L'ancrage rural de la région la met quelque peu à l'abri de la suroccupation des logements, qui demeure un phénomène essentiellement urbain. En Basse-Normandie, la répartition équilibrée entre logements des communes rurales et ceux des communes urbaines assure une taille raisonnable aux logements, diminuant ainsi le risque de suroccupation.

Par ailleurs, la part des logements sur-occupés a baissé de près de 2 points en dix ans dans la région, parallèlement à la diminution de la taille des ménages. Les évolutions récentes de

la société sont la cause d'une baisse régulière de la suroccupation des logements. Face au vieillissement de la population et à l'augmentation du nombre de personnes seules, le nombre de personnes par ménage a poursuivi une baisse entamée depuis les années soixante. On compte en moyenne 2,24 personnes par ménage en 2009 contre 3,21 en 1968. Cette diminution marquée de la taille des ménages explique mécaniquement l'atténuation de la suroccupation des logements.

Dans la région comme ailleurs en France, la suroccupation progresse avec la taille des ménages. Le taux atteint 20 % pour les ménages de 6 personnes ou plus contre moins de 2 % pour les ménages de 2 personnes.

La suroccupation est plus marquée dans les appartements (11 % de ces logements sont suroccupés) que dans les maisons (2 %) qui disposent généralement d'une surface plus importante. Elle concerne aussi plus fréquemment les locataires (16 %, parc privé et parc HLM confondus) que les propriétaires.

Certaines catégories socioprofessionnelles sont plus exposées au risque de suroccupation : inactifs et employés sont les plus confrontés à cette situation, beaucoup plus marginale en revanche chez les retraités, les cadres et les agriculteurs.

Émeric MARGUERITE
Insee

Méthodologie

Le mal-logement peut recouvrir de multiples formes. L'une d'entre elles est la suroccupation des logements, en référence à la place disponible ou à l'intimité pour un ménage. Le recensement permet de mesurer cette dimension de l'intimité en rapprochant le nombre de pièces du logement de la composition du ménage qui l'occupe.

Par définition, cela ne concerne pas les personnes vivant seules, mais les ménages de deux personnes ou plus. Pour qu'un logement ne soit pas trop petit pour ses occupants, il doit se composer d'au moins une pièce de séjour, une pièce pour chaque couple, une pièce pour chaque autre adulte ayant 19 ans ou plus, une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, et une pièce par enfant sinon.

Le taux de suroccupation est ici calculé à partir du recensement de la population 2010 (exploitation complémentaire) en rapportant le nombre de logements suroccupés à l'ensemble des résidences principales.

L'indicateur n'est calculé que pour les ménages de deux personnes ou plus. Pour mesurer la suroccupation chez les personnes seules, il faudrait prendre en compte la superficie de leur logement, mais cette information ne figure pas dans le recensement de la population.

Suroccupation des logements bas-normands selon le nombre de personnes du ménage

| | Nombre de personnes du ménage | | | | |
|--------------------------------------|-------------------------------|--------|--------|--------|-----------|
| | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 ou plus |
| Nombre de logements | 225 633 | 86 547 | 76 737 | 29 266 | 8 578 |
| Part des logements suroccupés (en %) | 2,0 | 3,7 | 3,7 | 7,2 | 21,0 |
| Population des logements suroccupés | 8 941 | 9 588 | 11 346 | 10 470 | 11 968 |

Source : Insee, recensement de la population 2010 exploitation complémentaire

Suroccupation des logements bas-normands selon le nombre de pièces du logement

| | Nombre de pièces | | | | | | Ensemble |
|--------------------------------------|------------------|--------|--------|---------|---------|-----------|----------------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 ou plus | |
| Nombre de logements | 2 160 | 14 758 | 64 420 | 121 735 | 116 103 | 107 586 | 426 761 |
| Part des logements suroccupés (en %) | 100,0 | 30,5 | 6,9 | 2,2 | 0,5 | 0,1 | 3,4 |
| Population des logements suroccupés | 4 750 | 11 475 | 17 340 | 14 273 | 3 894 | 580 | 52 313 |

Source : Insee, recensement de la population 2010 exploitation complémentaire

Suroccupation des logements bas-normands selon le type de logement et le statut d'occupation

| | Type de logement | | Statut d'occupation du logement | | | | Ensemble |
|--------------------------------------|------------------|-------------|---------------------------------|-------------------|---------------|-------------------|----------------|
| | Maison | Appartement | Propriétaire | Locataire non HLM | Locataire HLM | Logé gratuitement | |
| Nombre de logements | 355 232 | 70 123 | 286 217 | 74 269 | 59 626 | 6 648 | 426 761 |
| Part des logements suroccupés (en %) | 1,8 | 10,8 | 1,3 | 7,8 | 7,4 | 6,6 | 3,4 |
| Population des logements suroccupés | 27 279 | 24 014 | 14 644 | 17 383 | 18 763 | 1 523 | 52 313 |

Source : Insee, recensement de la population 2010 exploitation complémentaire

DIRECTION REGIONALE DE L'INSEE DE BASSE-NORMANDIE

5 rue Claude Bloch - BP 95137 14024 CAEN CEDEX Tél. : 02.31.45.73.39

Directrice de la publication : Maryse CHODORGE

Rédacteur en chef : Didier BERTHELOT

Attaché de presse : Philippe LEMARCHAND 02.31.15.11.14

© Insee 2013